

**Programme****1er axe****Inscrire sa mission dans un service de l'aide à la jeunesse en Communauté Française****Description**

Il s'agit de présenter le cadre global du travail. Avec qui le travailleur chargé des aspects techniques ou d'intendance est-il amené à interagir ? Quels liens particuliers unissent ce travailleur aux autres intervenants de l'aide à la jeunesse : les jeunes, leurs familles, les mandants, les services de première ligne ? Son rôle n'est pas éducatif mais il est important qu'il comprenne les enjeux de son service et de l'aide à la jeunesse en général. Il leur faut par conséquent connaître l'esprit et la lettre du «Code» ainsi que l'ensemble de l'architecture de l'aide à la jeunesse en Communauté française et ce, afin d'y situer leur action.

**Exemples de contenus**

- Présentation générale de la philosophie du fonctionnement du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (Code), de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse et de l'ordonnance bruxelloise du 29 avril 2004 relative à l'aide à la jeunesse;
- Réflexion sur la situation et les besoins des jeunes bénéficiaires du service;
- Présentation du cadre de fonctionnement d'une organisation (notamment la réglementation, le projet pédagogique, l'organigramme du service, le ROI...).

**2ème axe****Travailler dans un service agréé de l'aide à la jeunesse****Description**

Il s'agit d'amener le participant à travailler dans le secteur de l'aide à la jeunesse, en synergie avec le reste de son équipe, à y prendre pleinement sa place et à réaliser combien son rôle est important dans le fonctionnement global d'un service.

**Exemples de contenus**

- Rappel des objectifs et missions du service;
- L'impact du travail technique et d'intendance sur l'ensemble des services rendus aux jeunes et aux familles;
- Le projet éducatif;
- Le conseil éducatif;
- Les obligations relatives au personnel;
- Le travail en équipe, les relations avec l'équipe éducative et avec la direction.

## 3ème axe

### Rencontrer les jeunes au quotidien et déontologie du secteur

#### Description

Il s'agit de donner des pistes aux participants pour qu'ils adoptent des attitudes adéquates à l'égard des jeunes, dans le respect des dispositions du code de déontologie applicable à tout travailleur du secteur de l'aide à la jeunesse.

#### Exemples de contenus

- Les jeunes bénéficiaires : leurs besoins, leurs demandes, leurs comportements, la juste distance;
- La notion de secret professionnel et autres dispositions du code de déontologie de l'aide à la jeunesse;
- Notions d'écoute et de communication.

#### Objectifs

- Comprendre le cadre juridique, organisationnel et déontologique de l'aide à la jeunesse;
- Affiner des compétences pour mener à bien des missions;
- S'intégrer pleinement dans le secteur de l'aide à la jeunesse, sa philosophie, ses orientations.

#### Méthodologie

Les formations seront basées sur des méthodes actives. Les informations théoriques seront vivantes et en lien avec la pratique. Chaque service de formation est responsable de la mise en œuvre des objectifs. Il choisit, en fonction du groupe qui lui est confié, les moyens pédagogiques adéquats